



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°469 du 4 au 10 avril 2024



TRANSITION

LE RÉVEIL DES PARTIS POLITIQUES ?

Longtemps silencieux, certains partis et regroupements politiques donnent de la voix face à des autorités de la transition qui ont relegué l'organisation des élections au second plan.

GRATUIT

Ne peut être vendu



LE DECODEUR HD
5 000 FCFATTC*
 10 000 TTC**
 DES LA FORMULE ACCESS (5000 FCFATTC)
 + INSTALLATION OFFERTE



REABONNEZ-VOUS
15 JOURS OFFERTS**
 A TOUT CANAL+

* Offre valable du 26 mars au 18 avril 2024 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à partir de la formule ACCESS des BOUQUETS CANAL+. Parabole offerte. Hors frais d'accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Installation gratuite. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre distributeur agréé le service client au 36 555 (coût d'un appel local).
 ** Offre valable du 26 mars au 18 avril 2024 pour tout réabonnement à la dernière formule active. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre distributeur agréé ou le service client au 36 555 (coût d'un appel local).

ÉDITO

Chaud, chaud

Il fait chaud, c'est peu de le dire. Depuis plusieurs jours, la vague de canicule qui s'abat sur le pays est insupportable pour beaucoup. D'autant qu'elle coïncide avec le mois de Ramadan, durant lequel les organismes sont très éprouvés, et cette inédite crise énergétique qui ne nous laisse aucun répit. Les Maliens ont donc chaud, au propre comme au figuré. Selon l'un des responsables du service des Urgences de l'hôpital Gabriel Touré, 100 patients dus à la forte chaleur ont été enregistrés le 1er avril, pour une vingtaine de décès. Car oui, cette chaleur peut tuer et les Maliens, dans leur peine, ne peuvent se réfugier chez eux, la faute aux coupures d'électricité. Et dire que nous sommes en 2024. Si certains voient un courroux divin dans cette canicule, l'activité humaine est pour beaucoup dans ce que nous vivons. Les effets du changement climatique, alors que plusieurs scientifiques à travers le monde s'époumonent pour nous faire entendre raison, en sont une illustration. Au Brésil, fin mars, à Rio de Janeiro la température a dépassé les 60°C. En France, elle va atteindre et dépasser 30°C par endroits. Si les alertes des scientifiques n'ont pas suffi à nous faire prendre conscience de la situation, les phénomènes climatiques extrêmes sont un sérieux avertissement à « agir » avant que les actions ne soient vaines. Au Mali, nous avons le grand tort d'assister en silence à une déforestation accélérée. Nous avons coutume de lier une coupe abusive de bois à l'augmentation des prix du gaz. Nous en sommes là aujourd'hui. Nous devons donc serrer les dents en attendant que ça passe. Ce refrain « attendre que ça passe » est désormais bien connu des Maliens en cette période si particulière. Il faut reconnaître que les options sont limitées et que faire le choix de ne pas adopter le silence conduit souvent inexorablement vers des destinations très peu enviables.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

LE CHIFFRE

100

C'est le nombre de personnes admises aux Urgences de l'hôpital Gabriel Touré le 1er avril du fait de la chaleur. Parmi elles, 21 sont mortes.

ILS ONT DIT...

- « Je travaillerai inlassablement à la préservation de la paix et à la cohésion nationale. Notre ressource la plus précieuse demeure la stabilité de notre pays. Je mobiliserai les Sénégalais d'ici et de la diaspora autour d'un projet national fédérateur et orienté vers un avenir serein ». **Bassirou Diomaye Faye, Président du Sénégal**, le 2 avril 2024.
- « Yves Bissouma fait partie des joueurs que j'ai rencontré individuellement dès ma prise de fonction. Mon tort, c'est de l'avoir mis N°10. Avec toutes les qualités techniques dont il dispose, pour moi, cette place était pour lui, surtout qu'il a une conduite de balle exceptionnelle ». **Éric Sékou Chelle, sélectionneur du Mali**, le 1er avril 2024.

RENDEZ-VOUS

- 5 avril 2024 :**
Azalaï Talk – Azalaï Hôtel - Bamako
- 7 avril 2024 :**
Manchester United – Liverpool / Premier League
- 10 - 13 avril 2024 :**
Bama Art spécial Selifitini – Esplanade du 26 mars - Bamako
- 13 avril - 4 mai 2024 :**
Orange Street Ball – Palais de la Culture – Bamako

UN JOUR, UNE DATE

4 avril 1973 : Création de la multinationale américaine de solutions informatiques Microsoft par Bill Gates et Paul Allen.



Judith Suminwa Tuluka est devenue le 1er avril la Première femme nommée Cheffe du gouvernement en République démocratique du Congo. Elle succède à Jean-Michel Sama Lukonde, qui avait présenté sa démission le 21 février dernier.



L'AS Réal de Bamako a été battu en quarts de finale de la Coupe du Mali par l'AS Bakaridjan 0 - 2. Cette défaite élimine les Scorpions de Bamako.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Bassirou Diomaye Faye a prêté serment le 2 avril 2024 comme nouveau président du Sénégal.

TRANSITION : LE RÉVEIL DES PARTIS POLITIQUES ?

Longtemps silencieux concernant la Transition, certains partis et regroupements politiques redonnent de la voix. Depuis la fin de la période transitoire, le 26 mars 2024 conformément au décret No2022-003/PT-RM du 6 juin 2022 en fixant la durée à 24 mois, ils montent au créneau pour exiger des autorités la tenue rapide de l'élection présidentielle qui mettra un terme à la Transition. Mais feront-ils le poids face à un pouvoir bien assis et qui semble avoir relégué au second plan un retour à l'ordre constitutionnel ?

MOHAMED KENOVI

Avalanche de réactions au sein de la classe politique. Depuis le 26 mars 2024, date à laquelle était censée prendre fin la Transition, certains partis et regroupements politiques montent au créneau pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel. Dans une déclaration anticipée, le 25 mars, le RPM, après avoir invité les autorités de la Transition au respect des engagements souverainement pris devant la communauté nationale et internationale, appelait à la « mise en place de toute urgence d'un nouveau mécanisme transitionnel pour un retour à l'ordre constitutionnel dans un délai de 6 mois ». De leur côté, le M5-RFP Malikura et Yelema recommandent en urgence une concertation avec les responsables des forces vives nationales, pour redéfinir le contour et les objectifs et identifier les acteurs d'une nouvelle transition courte. « Le M5-RFP Mali Kura et le parti Yelema « le Changement » sont convaincus qu'après 3 ans et 8 mois de report en report provoqué, la Transition ne saurait aux forceps s'éterniser », ont dénoncé les deux entités dans une déclaration commune le 26 mars. Dans la même veine, l'Adema-PASJ a lancé le 27 mars 2024 un « appel vibrant » aux autorités de la Transition pour « accélérer le processus devant conduire à la tenue de l'élection présidentielle qui mettra fin à la Transition ». Le parti, dans une déclaration, estime que le « silence prolongé » des autorités de la Transition sur le chronogramme électoral suite au

léger report de la date des élections « ne participe nullement à l'apaisement du climat sociopolitique ni à la consolidation de la cohésion sociale chère à tous les Maliens démocrates et républicains ». L'Action républicaine pour le Progrès (ARP), pour sa part, dans un memorandum en date du 27 mars, appelle à la démission immédiate du gouvernement et à la mise en place d'un Exécutif d'union nationale dans le cadre d'un nouveau dispositif de transition véritablement inclusif. L'Alliance politique dirigée par l'ancien ministre Tiéman Hubert Coulibaly propose également de fixer une « date consensuelle raisonnable » pour l'élection présidentielle qui marquera le retour du Mali dans la normalité institutionnelle.

Tous les partis, regroupements politiques et organisations de la société civile se réuniront dans les prochains jours pour la mise en place du Comité de suivi de la Déclaration commune du 31 mars et se mettre d'accord sur les futures actions à mener.

Actions Au-delà de leurs différentes réactions initiales, plusieurs partis et regroupements politiques, ainsi que des organisations de la société civile, ont réitéré leur position dans une déclaration commune le 31 mars 2024. « Nous demandons aux autorités en place, au regard du vide juridique et institutionnel ainsi provoqué, de créer les conditions d'une concertation rapide et inclusive pour la mise en place d'une architecture institutionnelle, à l'effet d'organiser dans les meilleurs délais l'élection présidentielle »,



Plusieurs responsables de partis politiques ont apposé leur signature le 31 mars 2024 à une déclaration commune invitant les autorités à organiser l'élection présidentielle.

indique la déclaration signée de près d'une centaine de partis politiques parmi lesquels, entre autres, l'Adema-PASJ, le RPM, la Codem, l'ASMA-CFP, les Fare An Ka Wuli, le parti Yelema et l'UDD.

En plus d'attirer l'attention du gouvernement sur la fin de la Transition, conformément à l'article 22 de la loi No2022-001 du 25 février 2022 révisant la Charte de la Transition et au décret No2022-0335/PT-RM du 06 juin 2022 fixant le délai de la Transition à deux ans, ces partis avertissent qu'ils utiliseront « toutes les voies légales et légitimes pour le retour de notre pays à l'ordre constitutionnel normal ». Le 28 mars dernier déjà, la Ré-

férence syndicale des magistrats (REFSYMA) et l'Association malienne des procureurs et poursuivants (AMPP), toutes

REPÈRES

26 mars 2024 :

Fin de la transition conformément au décret No 2022-003/PT-RM du 6 juin 2022.

31 mars 2024 :

Déclaration commune des partis, regroupements de partis politiques et organisations de la société civile demandant la tenue de l'élection présidentielle dans les meilleurs délais.

avec comme missions principales assignées l'organisation des élections en vue du retour à l'ordre constitutionnel. À en croire Alassane Abba, Secrétaire général de la CODEM, tous les partis, regroupements politiques et organisations de la société civile se réuniront dans les prochains jours pour la mise en place du Comité de suivi de la Déclaration commune du 31 mars et pour se mettre d'accord sur

les futures actions à mener. « Sûrement que nous allons mener d'autres actions pour avoir gain de cause, parce que je ne vois pas le gouvernement tout d'un coup accéder à notre demande, compte tenu du fait qu'ils sont aussi dans leur logique. Le Premier ministre l'a dit et on le sent à travers les propos de beaucoup d'entre eux, les élections ne sont pas d'actualité », confie celui qui n'exclut pas par ailleurs parmi des futures actions la désobéissance civile. « C'est la première des choses à laquelle nous pensons », glisse M. Abba.

Bloc d'opposition ? Depuis le début de la Transition, des plateformes opposées à la gestion des autorités se sont constituées, sans pour autant parvenir à inverser les rapports de force en leur faveur. Que ce soit le Cadre d'échange des partis et regroupements pour un retour à l'ordre constitutionnel, l'Appel du 20 février

pour sauver le Mali ou encore, plus récemment, la Synergie d'action pour le Mali, elles peinent toujours à peser face aux militaires au pouvoir. Mais pour la première fois, ces trois plateformes, même si la Synergie d'action pour le Mali n'est pas signataire en tant qu'entité mais est représentée par Espérance Jiguiya Kura, se mettent ensemble pour mener des actions communes. Au-delà de la déclaration commune et d'éventuelles futures actions, l'initiative pourrait-elle aboutir à la formation d'un bloc d'opposition à la Transition solide ? Pour le Secrétaire général de la Codem, cela ne semble pas évident. « Les partis ont signé, mais ils n'ont pas les mêmes positions. Certains ont signé juste parce qu'ils se sont d'accord pour le retour à l'ordre constitutionnel. Mais de là à faire un bloc d'opposition, ce n'est pas aisé. Les partis n'ont pas les mêmes visions. L'opposition suppose qu'il y ait un chef de file et il n'est pas facile de le dégager dans ce contexte », concède Alassane Abba. Par ailleurs, selon certains observateurs, le succès même des actions communes annoncées des partis, regroupements politiques et organisations de la société civile signataires de la déclaration du 31 mars 2024 n'est pas garanti. « Il sera très difficile pour ces partis de mener des manifestations qui puissent aboutir à quelque chose de probant. Le pouvoir en place semble décidé à ne laisser émerger aucune forme de contestation », glisse un analyste. « Quand la Synergie d'action pour le Mali a voulu mener ses activités, elles ont été tout simplement interdites pour motif de sécurité par la Délégation spéciale du District de Bamako. Je pense que les autorités vont brandir les mêmes motifs pour interdire également toute manifestation de la nouvelle dynamique des partis et regroupements politiques qui est en train de se mettre en place », prédit-il. ■

3 QUESTIONS À



JEAN-FRANÇOIS MARIE CAMARA

Enseignant - chercheur à la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'USJPB.

1 Quel regard portez-vous sur la déclaration commune des partis politiques du 31 mars ?

A mon avis ce n'est pas surprenant. Quand vous regardez l'esprit même d'une transition en général, c'est qu'elle doit être sur une courte durée et doit être orientée vers le recensement des problèmes qui ont été le moteur de la crise qui a installée cette transition. Elle ne doit pas s'étaler indéfiniment. Aujourd'hui si les partis politiques montent au créneau, je pense que c'est de bonne augure.

2 Peut-on parler d'un réveil tardif des partis politiques ?

Je pense que non. La majorité des partis politiques était silencieuse et faisait profil bas parce qu'au début tout le monde était d'accord qu'il fallait soutenir la transition et donner toute la latitude aux autorités transitoires de pouvoir mener de bonnes actions dans le sens de la Refondation de notre pays. Mais aujourd'hui elle juge opportun de mettre la pression pour un retour à l'ordre constitutionnel parce que la transition ne peut pas être permanente.

3 Au-delà de la déclaration, la dynamique peut-elle aboutir à la création d'un bloc d'opposition ?

C'est possible. Mais je pense que pour éviter cela, la balle est aujourd'hui dans le camp des autorités qui doivent discuter avec la classe politique et la société civile pour trouver un consensus sur l'organisation de l'élection présidentielle

DÉCLARATION DU 31 MARS : QUI N'A PAS SIGNÉ ET POURQUOI ?

Plusieurs partis et regroupements politiques ont appelé le 31 mars dernier, dans une déclaration commune, à la mise en place d'une architecture institutionnelle pour l'organisation dans les meilleurs délais de l'élection présidentielle. Mais certaines formations politiques assez représentatives de l'échiquier national ne sont pas signataires de cette déclaration. Comment se positionnent-elles ?

MOHAMED KENOVI



Le RPDM de Cheick Modibo Diarra, l'URD de Gouagnon Coulibaly et l'ADP Maliba d'Aliou Boubacar Diallo n'ont pas signé la déclaration.

Le Parena, dans un premier temps, n'était pas parmi les partis signataires, ce qui paraissait pour le moins étonnant d'autant plus que la position du parti est la même que celle affichée par les signataires de la déclaration du 31 mars 2024.

Mais la surprise n'as pas duré. Le parti du bélier blanc a finalement très vite rejoint les signataires. Le président du parti, l'ancien Chef de la diplomatie malienne, Tiébilé Dramé, a lui même solennellement apposé sa signature sous la déclaration le 3 avril

2024 au siège de l'Adema. « Seuls les présidents devraient signer. Le président du Parena avait été empêché le 31 mars », explique Djiguiba Keita dit PPR, Secrétaire général du parti.

Positions diverses Au niveau du RPDM de Cheick Modibo Diarra, l'absence s'explique plus par un manque organisationnel que par autre chose. « Le regroupement s'est fait de façon spontanée. Malheureusement, nous n'en avons pas eu écho », affirme Yagaré Baba Diakité, Vice-Président du parti. Pour autant, le positionnement du RPDM semble être proche de celui des signataires de la Déclaration du 31 mars. « Notre Président a fait savoir depuis que cela ne servait à rien de continuer avec des personnes qui n'arrivent pas à exécuter les tâches qui leur sont confiées dans les délais »,

glisse M. Diakité. Quant à un éventuel ralliement futur aux partis signataires, il affirme que cela sera tranché dès la première réunion hebdomadaire du parti après le mois de Ramadan, le RPDM observant actuellement une trêve. Même son de cloche à l'ADP-Maliba, où, selon le Secrétaire général Me Abdoulaye Sidibé, « la direction du parti n'a pas encore tranché la question ». Quant à l'URD et à EDR, leur absence semble plutôt logique. Les deux partis, depuis le début de la Transition, se positionnent dans un accompagnement et un soutien « sans faille » aux autorités. L'URD a d'ailleurs réaffirmé sa position dans un communiqué le 2 avril 2024 suite à une rencontre entre le parti et le ministre de l'Administration territoriale. « De nos échanges, il ressort que des actions de stabilisation du Mali et certaines réformes à faire sont nécessaires à la tenue d'élections libres et transparentes devant consacrer le retour du pays à un ordre constitutionnel normal ».

DÉCLARATION DU 31 MARS 2024

Quelques grands partis politiques signataires et non signataires

ONT SIGNÉ		N'ONT PAS SIGNÉ	
YELEMA •	• PS-YELEEN KURA	URD •	• FDR
RPM •	• PARENA	EDR •	• MPR
ADEMA-PASJ •	• Cadre des partis et regroupements politiques	ADP Maliba •	• CNID FASO YIRIWATON
CODEM •	• M5-RFP Malikura	RDPM •	• M5-RFP
PDES •	• Jiguiya Kura		
UDD •			

Source : Rédaction



Consommer Sahel Infusion, c'est consommer le Made in Mali.



Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com

LA FIN DE LA TRANSITION ENGENDRE-T-ELLE UN VIDE JURIDIQUE ?

Depuis le 26 mars 2024, date à laquelle a pris fin la transition conformément au décret No 2022-003/PT-RM du 6 juin 2022 fixant sa durée à 24 mois, un débat autour d'un éventuel vide juridique pour la suite s'est installé. Sur la question, les positions sont très tranchées.

MOHAMED KENOVI

Le vide juridique est lié au fait que la charte est caduque et que les organes de la transition le sont également. Aujourd'hui la vérité est que nous avons des organes de fait de la transition, qui sont là par la force des choses », clame Dr. Mahamadou Konaté, président en exercice du comité stratégique du M5-RFP Mali Kura. Parmi les éléments sur lesquels se base le juriste, l'article 22 de la loi No 022-001 du 25 février 2022 révisant la charte de la transition et le décret No 2022-003 / PT-RM du 6 juin 2022 fixant le délai de la transition à deux ans.



Les autorités de la transition restent jusqu'alors silencieuses sur la situation.

Positions contradictoires
En revanche, pour Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, président de la plateforme Forum des forces du changement (FFC), le décret fixant la fin de la transition est « inopérant » parce qu'il est le fruit d'une négociation politique avec la communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). En outre

Le président de la commission Lois du conseil national de transition (CNT) abonde dans le même sens. Pour Souleymane Dé, depuis la promulgation de la nouvelle Constitution du 22 juillet 2023, la fin de la transition au Mali n'est plus liée à une date mais à un événement : l'élection du Président de la République. Pour lui, le débat

madou Konaté. « Dire que la transition prend fin avec l'organisation de l'élection présidentielle est une aberration. La transition politique par nature est définie dans un temps précis. L'élection présidentielle n'est pas un temps, c'est une activité. Et avoir un tel raisonnement revient à dire que la transition est illimitée dans le temps. Car, l'organisation de l'élection présidentielle peut être reportée 10, 15, 20 ans après, voire plus », argue le président du Comité stratégique du M5-RFP. Pour l'universitaire et chercheur Soumaila Lah également, on ne peut pas justifier le vide juridique par la constitution du 22 juillet 2023. « Aujourd'hui on essaye de justifier ce vide juridique par l'article 190 de la nouvelle Constitution. Mais cette nouvelle constitution n'est pas en vigueur. L'article 189 stipule que c'est à partir de l'installation des nouvelles institutions que la Constitution va entrer en vigueur », soutient-il.

Par ailleurs dans leur requête aux fins de constatation de

Depuis la promulgation de la nouvelle Constitution du 22 juillet 2023, la fin de la transition au Mali n'est plus liée à une date mais à un événement : l'élection du Président de la République.

pour lui, la charte révisée de la transition notamment en son article 22 permet clairement à la transition de s'étendre jusqu'à l'élection du président de la République organisée par les autorités de la transition. « Mieux, la loi fondamentale du 22 juillet 2023 dans son article 190 dispose que jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions, les institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions ».

sur le décret fixant la durée de la transition n'a également pas lieu d'être. « La charte de la Transition dans son article 22 fixait la durée de la transition à 18 mois. La Charte modifiée du 25 février 2022 supprime le délai de 18 mois et renvoie à l'élection du Président suivie de la prestation de serment de ce dernier. Et avec la nouvelle Constitution, l'article 190 ramène au fait électoral », explique-t-il. Faux, rétorque le Dr. Maha-

EN BREF

DIALOGUE INTER-MALIENS : LE COMITÉ DE PILOTAGE À LA RENCONTRE DES FORCES VIVES

Après la validation des termes de références fin février, le comité de pilotage du dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation au Mali a entamé mardi 2 avril 2024 une série de rencontres avec les forces vives de la nation et les institutions de la République. Après avoir échangé avec les autorités et légitimités traditionnelles, les confessions religieuses, les organisations des femmes, des jeunes et de la société civile ainsi que le Conseil économique, social, environnemental et culturel, le même jour, le comité a enchaîné le 3 avril avec le Haut Conseil des collectivités et les syndicats. La série se poursuit ce jeudi avec les partis politiques et le CNT avant de prendre fin samedi 6 avril par la rencontre avec les autorités administratives indépendantes précédée la veille des échanges avec les membres de la Cour suprême, de la Cour Constitutionnelle et de la primature. L'objectif de ces rencontres est de permettre aux maliens de connaître la démarche du processus mais aussi de recueillir leurs attentes. ■ M.K

Donnez votre avis sur www.journaldu mali.com

Journal du Mali

vide institutionnel au Mali pour vacance de la présidence de la transition militaire et déchéance de ses organes et de mise en place d'une transition civile de mission introduite auprès de la Cour Constitutionnelle le 28 mars dernier, la Référence syndicale des magistrats (REFSY-MA) et l'Association malienne des procureurs et poursuivants (AMPP) indiquent que les autorités actuelles de la transition sont « juridiquement disqualifiées » à parler et pour agir au nom du peuple malien. ■

CANAL+

Y A PIMENT DANS PROMO

1/ LES OFFRES BRULANTES



2/ UNE INSTALLATION SOLIDE



Bénéficiez d'une garantie de 6 mois sur votre installation

INSTALLATION OFFERTE



3/ VOS PROGRAMMES EPICES SUR L'APP



TELECHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION CANAL+

Et profitez de +55 000 programmes en replay et 200 chaînes à suivre en direct, tout en contrôlant votre consommation de data !

FISCALITÉ, LE CNPM EN QUÊTE D'EFFICACITÉ

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) a formulé un plan d'action autour de cinq axes pour booster l'investissement. Parmi eux, la fiscalité, qui constitue un véritable enjeu, à la fois pour l'État et les entreprises. Le groupe de travail dédié à la question a mené une étude dont les recommandations ont été présentées le 2 avril 2024 aux acteurs et aux partenaires. Il en ressort un besoin accru d'échanges entre les parties et une réforme afin de fiscaliser davantage les domaines qui ne le sont pas encore.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Une fiscalité juste, équitable, acceptable, bien pensée et bien recouverte, pour plus d'apport dans les caisses de l'État et plus de performance pour les entreprises, c'est l'objectif général visé par cette étude du groupe de travail Fiscalité du CNPM. Elle montre que le secteur informel représente 55% du PIB du Mali et le secteur primaire 36% de l'économie. Des secteurs peu ou pas fiscalisés, ce qui fait dire au Patronat que les entreprises font face à une « injustice ». C'est pourquoi il a préconisé l'élargissement de l'assiette fiscale.



Mossadeck Bally et les acteurs du CNPM mènent depuis plusieurs semaines une réflexion sur la fiscalité.

L'objet de l'étude, commanditée par la Banque mondiale et démarrée en 2019, en collaboration avec les organismes représentant le secteur privé, était de diagnostiquer les problèmes afin d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et de favoriser le plaidoyer auprès des autorités. Selon les auteurs de l'étude, il faut comprendre par l'élargissement de l'assiette une augmentation de la masse

des contribuables et des opérations imposables plutôt qu'une augmentation des impôts. Cinq grands axes ont été identifiés, à savoir : mieux imposer le secteur informel, réformer et améliorer la fiscalité en vigueur, simplifier les procédures fiscales, renforcer l'administration fiscale et enfin approfondir le dialogue entre l'administration et le secteur privé.

Recettes fiscales :
1 440 milliards de francs CFA en 2020

Environ 14% du PIB

Taux de convergence de l'UEMOA : 20%

Recommandations concrètes Dans cet état des lieux de la fiscalité, une quarantaine de propositions, essentiellement de nature fiscale, ont été formulées. S'agissant de l'imposition du secteur in-

formel, l'étude a recommandé de mieux identifier et imposer le secteur informel traditionnel et combattre le secteur formel délictuel. Par exemple à travers la mise en place de méthodes directes d'enquête, l'instauration d'une carte professionnelle ou encore l'installation de zones de commerce.

S'inscrivant dans la poursuite des objectifs de cette étude, le CNPM a aussi, au sein de son groupe de travail sur la fiscalité, mis l'accent sur les défis, notamment la nécessité de réunir les acteurs pour des États généraux de la fiscalité afin de diagnostiquer et de trouver des pistes de solutions. À l'endroit des entreprises, il a été recommandé qu'elles se mettent à un niveau minimum de conformité et de performance. ■

EN BREF

ÉTATS – UNIS – AFRIQUE : LANCEMENT D'AFRICA TRADE DESK

La plateforme commerciale qui relie les grands détaillants alimentaires américains aux producteurs africains a été lancée le 27 mars 2024. C'était à l'occasion de ATrade & Investment Gateway to Africa & South Africa, un événement qui met en lumière les relations économiques entre l'Afrique et l'Amérique avec un focus sur l'Afrique du Sud. Ce partenariat public - privé devrait faciliter au moins 300 millions de dollars de ventes à l'exportation entre l'Afrique et les États-Unis au cours des 18 mois prochains. L'Africa Trade Desk entend établir une chaîne de valeur entre fournisseurs africains et détaillants américains, à travers un système d'approvisionnement sécurisé, consolidant l'assurance, la technologie de suivi et la traçabilité de la ferme au détaillant. Les produits alimentaires spécialisés, comme les fruits de mer, les légumes de grande valeur, les fruits à noyau ou encore les poivrons sont concernés. Permettant aux détaillants américains de diversifier leurs sources d'approvisionnements, l'initiative vise aussi à encadrer les producteurs africains pour éliminer les barrières de la logistique et de la commercialisation à l'étranger. Elle intervient à une année du terme annoncé de l'initiative Agoa, dont la fin est encore en débat. ■ F.M

Coton La production en voie de stabilisation

Après une mauvaise saison 2022-2023, la production de coton au Mali devrait augmenter et se stabiliser. La production 2023-2024 grimperait en effet de 77% pour atteindre 1,33 millions de balles grâce à la lutte antiparasitaire contre les jassides et l'amélioration des rendements. La production devrait encore progresser lors de la prochaine campagne à 1,39 millions

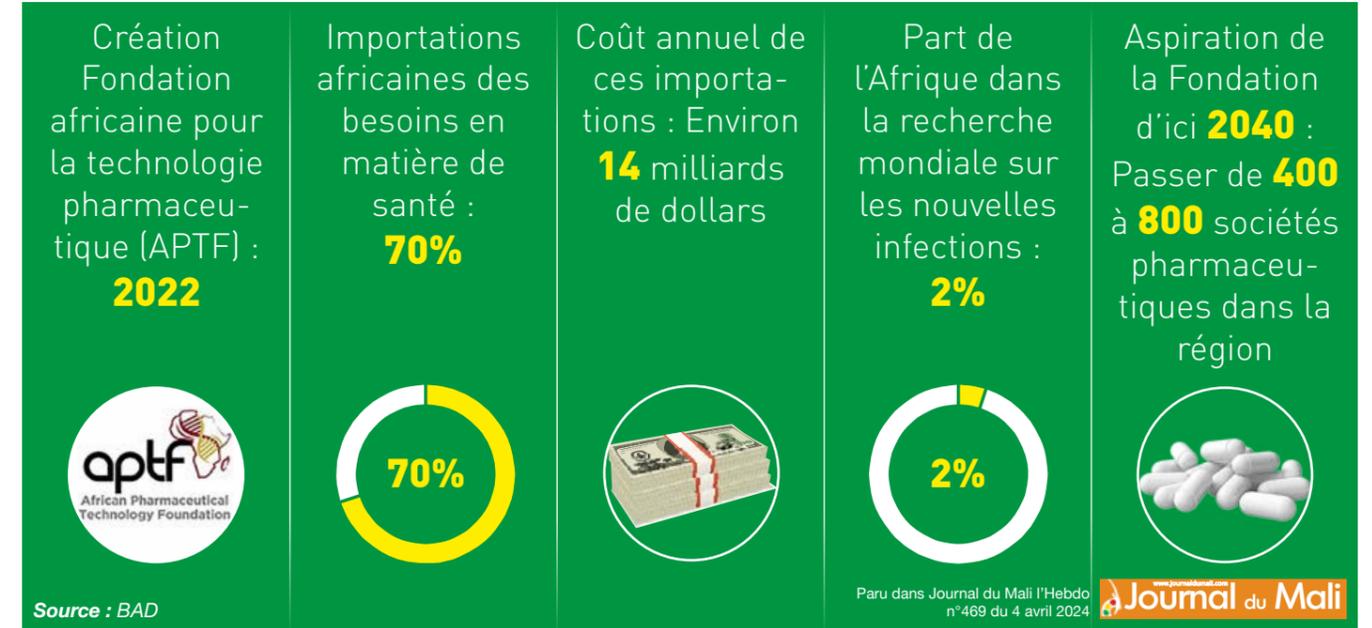
de balles, soit 5% de plus, selon le département américain de l'Agriculture (USDA). Quant aux exportations 2023-2024, elles devraient rebondir de 81%, à 1,36 millions de balles, grâce à l'augmentation de la production, mais aussi l'amélioration du transport et de la logistique. Les exportations en 2024-2025 sont estimées à 1,37 millions de balles, une légère

augmentation par rapport à la campagne précédente. Le Mali avait repris sa place de leader avec environ 700 000 tonnes après une campagne 2022-2023 « catastrophique », qui l'avait relégué à la troisième place africaine. Outre, la réussite des rendements et la maîtrise de l'invasion jasside, le pays avait aussi offert un prix au producteur de 295 francs CFA pour le coton de premier

choix. Dans la foulée, les autorités avaient également lancé la construction d'une usine d'égrenage dans la zone de Kita, à Kokofata. D'une capacité de 90 000 tonnes, elle devrait combler le déficit à ce niveau et résoudre certains problèmes logistiques liés notamment au transport du produit après les récoltes, sur des routes souvent inexistantes ou en mauvais état. ■ F.M

TECHNOLOGIE PHARMACEUTIQUE : LES CHIFFRES EN AFRIQUE

La première conférence internationale de la Fondation africaine pour la technologie pharmaceutique s'est tenue à Addis Abeba du 25 au 26 mars 2024. Elle visait à identifier les obstacles qui empêchent le continent de fabriquer ses propres médicaments et vaccins. Elle a réuni des dirigeants régionaux et internationaux du secteur privé et du monde universitaire.



La réactivité est notre devoir



20 28 00 00
www.afribone.com



LE MALI SUFFOQUE SOUS UNE VAGUE DE CHALEUR

Si les mois de mars et avril marquent habituellement la période de pic pour la chaleur au Mali, cette année s'annonce particulière avec dès ce début avril des jours et des nuits très chauds. Une vague de chaleur qui devrait se poursuivre jusqu'en fin de semaine avec des températures au-dessus de 40°C partout au Mali. Ces températures extrêmes, qui concernent l'Afrique et au-delà, s'expliquent selon les experts par le changement climatique.

FATOUMATA MAGUIRAGA



La vague de chaleur au Mali a déjà fait des victimes.

Déjà signalée par la World Weather Attribution (WWA), la « chaleur anormale » enregistrée dans la zone sud de l'Afrique de l'Ouest début février est selon les observations l'une des conséquences du changement climatique induit par l'homme. « L'indice de chaleur moyen par zone est aujourd'hui environ 4°C plus élevé dans le climat actuel, plus chaud de 1,2°C. En outre, une telle chaleur humide est devenue beaucoup plus probable. Elle est au moins 10 fois plus probable dans le monde d'aujourd'hui », note le rapport de WWA.

Absence d'anticipation Alors que le coût de l'adaptation pour les pays en développement se situe entre 215 et 387 milliards de dollars par an au cours de cette décennie, les données et les recherches, limitées, des services de météorologie dans la zone concernée

semblent caractériser la situation. Ainsi, beaucoup de pays « ne semblent pas avoir procédé à une planification en cas de chaleur extrême ». Or « des investissements majeurs sont nécessaires en Afrique pour renforcer la résilience face aux chaleurs dangereuses ». Au Mali, la période coïncide cette année avec le mois de

individus. Avec des maximales prévues à 44°C, notamment à Bamako, les nuits, habituellement plus douces, enregistrent aussi des pics. L'épisode de cette année sera plus intense et plus fort que durant les 30 dernières années, avaient expliqué les services de la météorologie début mars. Un mois d'avril où les nuits seront aussi chaudes que la journée, surtout dans les régions de l'ouest (Kayes), où la température a atteint 46°C le 2 avril, et dans les régions du nord. Cette augmentation de la chaleur, due à un dérèglement climatique mondial entraînant une hausse globale des températures, est aussi liée à une forte urbanisation, notamment dans la capitale malienne. L'augmentation des émissions de gaz

Alors que le coût de l'adaptation pour les pays en développement se situe entre 215 et 387 milliards de dollars par an, des investissements sont nécessaires en Afrique pour renforcer la résilience face aux chaleurs dangereuses.

Ramadan et une crise énergétique qui complique davantage la situation. Avec des températures minimales d'environ 30°C, les premières heures de la matinée sont déjà éprouvantes pour les

à effets de serre contribuant au réchauffement de l'atmosphère et la « saharisation » de Bamako, avec la diminution significative des arbres, sont aussi des causes évoquées par les spécialistes. ■

EN BREF

MIGRATION : AU MOINS 8 565 PERSONNES SONT MORTES EN 2023

Selon l'organisation mondiale des migrations (OIM) révèle que plus des deux tiers des migrants dont le décès a été documenté, n'ont pas été identifiés. L'organisation plaide donc pour une amélioration des opérations de recherche et de sauvetage. « Les chiffres sont alarmants. Nous constatons que depuis dix ans, des personnes continuent de perdre leur vie, alors qu'elles cherchaient à avoir une meilleure. Nous avons vu par exemple que 2023 a été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée, avec plus de 8 500 décès. Les raisons sont multiples. Plus de 60% des décès sont dus à la noyade. Rien qu'en Méditerranée plus de 28 000 décès et disparitions ont été enregistrés », note le rapport. Ces données sont du projet Missing Migrants qui reste la seule base de données mondiale en libre accès sur les décès et les disparitions de migrants, compilant des informations provenant de sources très diverses, notamment des informateurs clés issus de gouvernements, de fonctionnaires des Nations unies et d'organisations de la société civile. A Paris, ce 3 avril, la police française a évacué près de 400 migrants, y compris des familles avec des enfants en bas âge, du parvis de l'hôtel de ville de Paris, la capitale française qui s'apprête à accueillir les jeux olympiques cet été. Ces personnes sans abris ont été transportées par bus vers des logements temporaires à Besançon, dans l'est de la France. Les organisations humanitaires craignent une évacuation d'envergure de tous les sans abris, sans alternatives de relogement, en prévision de la tenue des jeux dans la capitale. ■ **F.M**

PROCHE-ORIENT, VERS UN ÉLARGISSEMENT DU CONFLIT ?

Alors que le conflit israélo-palestinien se poursuit, des observateurs craignent un élargissement, notamment après une frappe israélienne en Syrie sur un bâtiment consulaire iranien, pays qui a promis de riposter.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Ennemi juré d'Israël, l'Iran a promis de répondre à une attaque de l'Etat hébreux sur ses installations en Syrie.

L'Iran promet de riposter après le raid qui a tué 13 personnes à Damas, en Syrie, lundi soir. « Le régime pervers sioniste sera puni par nos braves hommes, nous lui ferons regretter ce crime et les autres », a réagi le Guide suprême iranien, l'Ayatollah Ali Khamenei, le 2 avril. « Ce crime lâche ne restera pas sans réponse », a de son côté affirmé le Président iranien Ebrahim Raïssi, sans préciser la nature de la riposte. Téhéran impute ces frappes à Israël, qui n'a pour le moment pas confirmé sa responsabilité. Le chef de la diplomatie iranienne, Hossein Amir-Abdolla-

hian, a par ailleurs annoncé avoir envoyé « un message important » à Washington, par l'intermédiaire du Chargé d'affaires de l'ambassade suisse en Iran, qui représente les intérêts américains en l'absence de relations diplomatiques entre les deux pays. Pour lui, les États-Unis « doivent être tenus pour responsables, en tant que partisans du régime sioniste ». Les frappes, menées par « six missiles tirés par des chasseurs F-35 », selon Téhéran, sont les premières à viser un bâtiment diplomatique iranien en Syrie, pays en guerre civile depuis 2011 et où l'Iran et ses alliés soutiennent le régime

du Président Bachar al-Assad. Elles ont détruit le bâtiment abritant le consulat et la résidence de l'ambassadeur iranien. Depuis 2011, Israël a conduit des centaines de frappes sur des cibles militaires iraniennes ou des groupes pro-iraniens dans le pays, Téhéran soutenant toujours Bachar al-Assad. Et ces attaques se sont intensifiées depuis le début de la riposte militaire israélienne aux attaques du 7 octobre. Lundi, le raid qui a soufflé la section consulaire de l'ambassade d'Iran était le cinquième à viser la Syrie en seulement huit jours. Des manifestants en colère se sont rassemblés à Téhéran pour appeler à la vengeance contre Israël lundi soir, brûlant son drapeau et celui des États-Unis. Ce raid est survenu après qu'une base de Tsahal ait fait l'objet d'une attaque de drones dimanche dans la nuit. D'après le porte-parole de l'armée israélienne, l'arme qui a frappé la base navale d'Eilat était « fabriquée en Iran ». Interrogé par CNN sur la responsabilité d'Israël à propos du raid de Damas, il a refusé de répondre, se contentant de répéter qu'au cours des six derniers mois l'Iran avait provoqué une escalade au Proche-Orient. La Russie a dénoncé un « acte d'agression » de la part d'Israël. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PÉROU : SCANDALE AU SOMMET DE L'ÉTAT

Le 1er avril, 6 de ses 18 ministres ont annoncé leur démission du gouvernement péruvien. Une déferlante en pleine enquête contre la Présidente Dina Boluarte pour des faits présumés d'enrichissement illicite liés à des montres Rolex qu'elle est soupçonnée de posséder et de ne pas avoir déclarées comme faisant partie de son patrimoine. La défection du tiers de l'équipe gouvernementale intervient également 2 jours après une perquisition au domicile de Mme Boluarte et dans le bureau présidentiel par une quarantaine de policiers et de magistrats, à la recherche de ces montres. La défense de la Présidente affirme que la police a trouvé quelques montres lors des opérations au palais du gouvernement, mais aucune Rolex. La Présidente fait déjà l'objet d'une enquête pour « génocide, homicides aggravés et blessures graves » après la mort de plus de 50 personnes durant les 2 mois de troubles sociaux qui ont accompagné son accession à la tête de l'État. En cas de poursuites, la Présidente péruvienne ne pourra pas, en vertu de la Constitution, être jugée avant juillet 2026, date de la fin de son mandat. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

NIORO DU SAHEL : PREMIÈRE RÉUNION DE SUIVI DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Nioro du Sahel abrite depuis ce 2 avril 2024, une session extraordinaire du comité d'orientation de coordination et de suivi des actions de développement de la région (CROCSAD). Il s'agit de faire une évaluation en vue d'améliorer les performances du projet de déploiement des ressources de l'Etat pour l'amélioration des services (PDREAS). Cette rencontre est une première dont s'est réjoui le gouverneur de la nouvelle région, car elle rentre dans le cadre de son opérationnalisation. En effet, c'était la région de Kayes qui assurait jusque-là le suivi des projets dans les communes concernées. A l'issue de la rencontre, les participants devront valider les résultats de l'évaluation du projet dans les 7 communes bénéficiaires de l'appui du projet. L'occasion de faire un diagnostic sans complaisance et de formuler des recommandations pertinentes pour l'atteinte des performances, a aussi souhaité le gouverneur. ■ **F.M**

Gabon Ouverture d'un Dialogue national inclusif

Sept mois après son coup d'État au Gabon, qui a mis fin à 55 ans de « dynastie Bongo », le Général Brice Oligui Nguema a lancé mardi un Dialogue national inclusif (DNI). Le Président de transition a aussi assuré que ce dialogue, rassemblant « toutes les forces vives de la Nation » permettrait de « conduire le pays vers une démocratie et un véritable État de droit, dans la justice sociale ». Le pouvoir a sollicité la participation de tous les Gabonais à ce dialogue, en ouvrant des guichets de doléances dans les villages les plus reculés et une plateforme digitale dédiée. Plus de 38 000 contributions ont été recueillies parmi les quelque 2 millions

d'habitants, a affirmé le gouvernement. Les détracteurs critiquent un dialogue national non « souverain », car ses résolutions ne seront pas contraignantes, notamment pour la nouvelle Constitution qui sera élaborée par les députés et sénateurs nommés par le Général Oligui, censée être soumise à référendum fin 2024. Ensuite, les griefs se concentrent sur l'avenir du chef de l'État : la Charte de transition édictée après le putsch interdit la présidentielle de 2025 à tous les cadres des institutions de transition, à l'exception... du Président Oligui. Le dialogue va se poursuivre jusqu'au 30 avril. ■ **B.S.H**

BREST, LA SURPRISE DU CHEF EN LIGUE 1

Chaque saison ou presque, une équipe surprise se démarque dans les différents championnats. En France, cette année, c'est Brest qui déjoue tous les pronostics.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Brest de l'international malien Kamory Doumbia est deuxième du championnat de France.

En décembre dernier, la rencontre de Ligue 1 française Brest - Lorient avait été marquée par le quadruple en une mi-temps du Malien Kamory Doumbia. Une performance rare qui a fait de lui le 2^{ème} joueur de l'histoire à réussir un tel exploit en France dans les 60 dernières années après l'Uruguayen Edinson Cavani, qui l'avait fait en 2016. Les retrou-

vaillances entre les deux équipes, le 31 mars, ont été marquées une nouvelle fois par une victoire brestoise, 1 - 0. Ce succès permet surtout à Brest de conforter sa place de 2^{ème} au classement et de sécuriser pour l'heure sa qualification en Ligue des Champions. Rien n'est encore joué. Certes, Brest ne compte qu'un point d'avance sur le 3^{ème} et quatre sur le 4^{ème}, mais l'équipe a déjà

démontré sa solidité cette saison. Elle n'a perdu que 5 fois en 27 rencontres et avec 20 buts encaissés les Rouge et Blanc sont la meilleure défense du championnat. À 7 journées de la fin, et à moins de complètement s'écrouler, Brest a donc toutes les chances de disputer la Ligue des Champions, ce qui serait une première dans l'histoire de ce club et un accomplissement pour une entité qui avait été sanctionnée d'une rétrogradation administrative en 1991 et fait son retour dans l'élite pendant la saison 2018 - 2019. Avant la fin du championnat, Brest doit affronter Monaco de Mohamed Camara et à deux déplacements périlleux au programme, à Lyon, 10^{ème}, et à Rennes, 8^{ème}.

Une qualification et puis s'en va ? Si Brest se qualifie en Ligue des Champions en fin de saison, cela pourrait laisser un goût d'inachevé à Kamory Doumbia. Le joueur offensif a rejoint le Finistère durant les dernières heures du mercato 2023 en provenance de Reims, en prêt sans option d'achat. Le milieu de 20 ans pourrait donc être obligé de retourner à Reims, à moins que Brest, dont l'entraîneur et les dirigeants semblent heureux de son rendement, ne fassent le forcing pour le transférer définitivement. En attendant, Doumbia s'affirme autant en club qu'en sélection comme un joueur incontournable, qui sait marquer et fait marquer. Son actuel entraîneur, Éric Roy, a confié d'ailleurs qu'il avait repéré le joueur depuis plusieurs années et qu'il espérait de nouveau le voir grandir. ■

Coupe CAF Mission difficile pour le Stade malien

C'est une mission compliquée qui attend le Stade malien de Bamako ce dimanche 7 avril au Ghana. Battu à domicile à Bamako 2-1 par Rivers United, le club devra renverser la vapeur et déjouer les statistiques pour espérer disputer les demi-finales de la Coupe CAF. À l'aller, tout avait pourtant bien démarré pour les Blancs. Après une première période terne, Yoro Diaby ouvre le score à la 53^{ème} minute. Alors qu'ils avaient fait le plus dur, tout s'est écroulé en six minutes pour les Stadistes, qui ont encaissé deux buts de John Antwi, le second inscrit sur penalty. Ce penalty a été accordé après vérification de la VAR, dont c'était la première utilisation au Stade du 26 mars de Bamako. Cette première technologique n'a pas souri aux Blancs. Suite à une nouvelle vérification de la VAR, Fady Sidiki Coulibaly a été exclu par l'arbitre de la rencontre dans les arrêts de jeu pour un mauvais geste. ■

B.S.H



CARTONS DE LA SEMAINE

Cristiano Ronaldo a le vent en poupe en ce moment. Avec sa formation d'Al Nassr, il enchaîne les buts. Après son triplé du week-end dernier, il a remis ça ce mardi avec un autre triplé. Dont deux réalisations sur coup franc.

Le club de football espagnol de **Getafe** a été sanctionné d'un huis clos partiel à domicile pour trois rencontres de Liga, en raison des insultes racistes et xénophobes ayant visé le joueur argentin de Séville Marcos Acuña la semaine dernière.

POLYGAMIE, LA SÉRIE QUI MET À NU LA PRATIQUE

Produite par Yeta TV et diffusée depuis quelques semaines sur ses plateformes digitales, **Polygamie** est la nouvelle série de cette maison de production mise en place en 2018. Très suivie à travers différentes plateformes de diffusion, c'est une plongée dans les réalités sociales du Mali. D'ailleurs, les histoires sont toutes tirées de la réalité, assure la coproductrice de la série, dont l'idée est d'expliquer aux femmes qui vivent cette situation qu'elles ne sont pas seules et aussi de leur donner des clés pour gérer les aspects néfastes.

FATOUmata MAGUIRAGA



Cette série qui fait un carton sur les plateformes digitales aborde des questions souvent tabous.

Des réalités à peine « masquées » et des scènes de la vie quotidienne au sein de couples polygames : la série met la lumière sur une réalité malienne bien ancrée. Pour Aminata Fofana, coproductrice et Directrice administrative de Yeta, plusieurs messages sont à faire passer. « D'abord, dire aux femmes que pour les

histoires qu'elles vivent, elles ne sont pas seules ». Il s'agit aussi d'expliquer que le recours à la violence ne peut être une solution et en outre « montrer si possible les côtés positifs et néfastes de la polygamie ». Dans les couples où souvent les problèmes de foyer et de rivalité font passer au second plan l'éducation des enfants,

il faut attirer l'attention sur l'impact de la situation sur ces derniers. Comme dans la famille Diaby, l'une de celles dont la vie est décrite dans la série. Penda est une jeune lycéenne « oubliée par tout le monde » dans sa famille, entre un père préoccupé par ses propres problèmes et une mère « jalouse » qui ne pense qu'à rendre la vie difficile à sa coépouse. Son éducation échappe totalement à ses parents. Comme pour Inna, une autre petite fille « traumatisée » par les conflits récurrents entre sa mère et son père en quête d'une seconde épouse.

Comblant un vide La volonté de l'équipe de réalisation est de produire régulièrement des séries afin de maintenir un bon niveau et pallier la rareté en séries maliennes. L'objectif étant de créer des fictions dont les Maliens peuvent être fiers et s'y retrouver, dans un contexte dominé par des séries sénégalaises ou encore nigérianes, explique la responsable de Yeta. Pour choisir ses acteurs, la jeune agence « donne la chance à ceux qui ont du talent mais n'ont pas fait spécialement une formation dans ce sens », même si pour certains rôles elle privilégie les acteurs professionnels. Des castings sont effectués environ tous les deux ou trois mois et des sélections sont faites en fonction des besoins pour changer de visages autant que possible. Si les séries ne pas encore bankables, les responsables de Yeta espèrent que dans un futur proche leurs productions cinématographiques seront rentables au Mali. ■

INFO PEOPLE

TAYLOR SWIFT
DÉSORMAIS
MILLIARDAIRE



Taylor Swift rejoint le club des milliardaires de la planète. La popstar de 34 ans devient la première artiste (homme ou femme) à y entrer uniquement en se basant sur l'écriture et l'interprétation de chansons - après la première étape record de sa tournée Eras, selon le dernier classement des fortunes des célébrités mondiales publié mardi par le magazine Forbes. Sa fortune comprend plus de 500 millions de dollars provenant des redevances et des tournées, ainsi qu'un catalogue de musique d'une valeur de 500 millions de dollars et quelque 125 millions de dollars en biens immobiliers, estime Forbes. Le magazine rappelle qu'en 2021, Taylor Swift a commencé à publier des réenregistrements de ses six premiers albums afin de récupérer leurs droits.

L'ACTEUR ARY
ABITTAN POUR-
SUIVI POUR VIOL



L'acteur et humoriste Ary Abittan a obtenu un non-lieu dans l'enquête lancée après la plainte d'une femme qui l'accusait de l'avoir violée en octobre 2021, a fait savoir le parquet de Paris mercredi 3 avril, confirmant une information du Figaro. Cette décision était attendue, l'acteur âgé de 50 ans ayant obtenu en juillet 2023 l'abandon de sa mise en examen prononcée en novembre 2021. L'avocate de la plaignante, Charlotte Plantin, a annoncé faire appel du non-lieu. L'acteur, connu pour avoir joué dans la comédie Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?, était accusé par une jeune femme, âgée de 23 ans à l'époque, qu'il fréquentait depuis deux mois au moment des faits, de lui avoir imposé une sodomie lors d'un rapport sexuel à son domicile en octobre 2021.

Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélié DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURE

Rédaction :
Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed
KENOUVI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près M/EVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Suivez le meilleur du Foot malien



CHAQUE WEEK-END

● EN DIRECT SUR



La télé qui vous allume !

CANAL+ 4 | MALIVISION 244